



Introduction

Lorsque le Conseil d'Administration m'a confié les rênes de l'AADC, en mai 2000, après le décès de Pierre Rozen, je me suis retrouvée assez désemparée, face à une tâche très nouvelle. Je bénéficiais heureusement du soutien concret de Patricia Fasano qui connaissait bien le fonctionnement de l'ONG et du Professeur Rudolph Rezsohazy, alors Président de l'AADC, qui maîtrisait bien les grandes lignes à suivre.

Un autre partenaire qui m'aida à trouver des réponses à mes nombreuses interrogations fut la Fédération des ONG francophones et germanophones, ACODEV, et plus particulièrement son secrétaire général, Etienne Van Parys, qui était aussi le référent de l'AADC.

La disponibilité de l'équipe d'ACODEV, le soutien d'Etienne, notamment dans le cadre des dialogues politiques (réunions organisées par la DGD pour remettre la conclusion des experts et de l'administration sur les projets présentés par les ONG) avec la Direction Générale Coopération au Développement, les séances d'information et les formations furent autant d'occasions d'apprendre, de progresser et de faire grandir l'AADC. C'est la raison pour laquelle il me paraissait indispensable d'insérer le portrait d'Etienne Van Parys dans ce recueil, même s'il est retraité depuis 2016 et remplacé par Luc Langouche, également à l'écoute.

Le récit d'Etienne Van Parys permet de retracer l'évolution des relations entre les ONG et l'administration ainsi qu'avec le Ministère de la Coopération au Développement. Une belle page d'histoire...

Chantal Vandermeiren



A LA RENCONTRE D'ETIENNE VAN PARYS

Ingénieur agronome de formation (option tropicale), j'ai débuté ma carrière au Burkina Faso, (encore dénommée Haute Volta), de 1975 à 1983. Il était alors assez facile de s'engager dans des projets de développement. J'ai d'abord travaillé 2 ans ½ pour la coopération belge à travers un projet de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations). Je me souviens avoir alors rencontré Serge Hustache dans les années 80 lorsqu'il était actif au Burkina Faso avec l'ONG Solidarité Socialiste.

En dépit des difficultés liées, notamment, au financement des projets internationaux, cette expérience m'a permis de découvrir le monde agricole. J'ai ensuite travaillé à la vulgarisation agricole dans le cadre d'un programme financé par MISEREOR. J'avais ensuite l'occasion de réaliser un programme similaire au Burundi mais la situation n'y était pas très favorable. De nombreux expatriés ont alors dû fuir le pays.

J'étais en contact avec Jean Reynaert, alors actif au sein d'Intercodev, et que j'avais rencontré en décembre 1981 alors qu'il participait à une réunion importante de la Conférence Régionale pour le Service Volontaire International (CRSVI) en Haute Volta dans le domaine du Volontariat et sur le thème du "Partenariat".

Jean Reynaert m'a fait savoir qu'Intercodev, structure nationale, recherchait un francophone. Je fus, après de multiples démarches, engagé dans le cadre d'un subsidé à l'emploi lié à ce que l'on appelait un CST (Cadre Spécial Temporaire).

D'Intercodev à Acodev, j'ai donc travaillé 32 ans aux côtés des ONGs (1984 à 2016). J'ai connu la scission d'Intercodev avec la formation de CODEF côté francophone puis fusion avec l'ADO qui a donné ACODEV (octobre 1997-janvier 1998).

En résumé, mon parcours professionnel repose donc sur une 1^{ère} période de 9 ans au cours de laquelle j'ai pu mettre en œuvre ma formation agricole puis la 2^{ème} fut caractérisée par un travail d'interconnexion entre les ONG et les pouvoirs publics.

Au début de cette collaboration quasi hebdomadaire avec les fonctionnaires de l'administration de la coopération au développement, on pouvait ressentir un peu de méfiance mais l'ambiance était, néanmoins, cordiale. Il faut reconnaître que le contexte était plus favorable, qu'on vivait plutôt une période d'expansion. Le secteur non gouvernemental a bénéficié, du début des années 1980 à +/- la fin des années 1990 d'une manne financière croissante.

Ce contexte était donc favorable aux organisations mais permettait aussi une charge administrative légère et un vaste champ d'initiatives. Le volume et la diversité des actions étaient à l'avenant, tant sur le plan thématique que géographique. Au milieu des années 90, on comptait environ 200 ONG's agréés par le Ministre de la Coopération (aujourd'hui, moins de 100 !).

Le traitement des dossiers était alors relativement facile. Toutefois, certaines organisations manquaient de rigueur et ne rentraient pas leurs rapports à temps. Il arrivait que, 5 ans après la fin du programme, l'administration ne disposait toujours pas des rapports ni des derniers justificatifs financiers et elle laissait ces dossiers en suspens. Elle ne décidait pas de les clore, d'autorité. Ces problèmes ont, notamment, abouti à l'exigence d'un plus grand professionnalisme des associations.

Par ailleurs, le nombre de fonctionnaires a fortement diminué alors que le nombre de dossiers demeurait important. Il en est de même au niveau européen : dans les années 80, les organisations belges bénéficiaient de nombreux financements puis l'Europe a décidé de confier la gestion à des sous-traitants, de ne plus financer que des projets d'un certain montant, d'exiger des consortia d'organisations européennes (logique), mais ces exigences ont peu à peu percolé dans l'administration belge qui ne veut plus qu'une certaine catégorie d'organisations, faisant preuve d'un bon niveau de technicité, capables de répondre aux exigences administratives, disposant de grandes compétences en matière d'évaluation, etc.

Dans ce contexte, les organisations de petite taille ne peuvent pas répondre à de telles exigences. Même les organisations plus importantes en arrivent à se plaindre car une trop grande partie du personnel engagé depuis 5 ans n'est pas là pour répondre à l'objectif social mais aux exigences administratives.

Par ailleurs, même les nouvelles dispositions qui ont abouti à l'introduction de nombreux projets via les fédérations n'ont apparemment pas allégé le travail de l'administration. Le screening n'a pas permis de diminuer le contrôle en aval, ce qui est regrettable et peu compréhensible. Ces exigences n'ont pas été compensées par un plus grand « capital confiance » qui aurait permis d'alléger les charges administratives des ONG's. On a fait référence aux modèles hollandais, danois, suédois mais, en Belgique, on n'a pas évolué à ce niveau.

En outre, l'évolution du profil des gestionnaires de la DGD – qui se réfèrent de plus en plus à la théorie du changement – m'inquiète : ils travaillent sur base de théories sans avoir pu vraiment les confronter avec la réalité du terrain.

Heureusement, WBI n'a pas encore « fait sa révolution » et continue à aider des organisations de petite taille. Toutefois, les disponibilités financières restent limitées. Un audit est un cours et devrait peut-être aboutir à une décision d'aider prioritairement les organisations qui n'ont pas accès aux financements fédéraux (ou qui les refusent).

Il en est de même pour les appels à projets lancés par des organismes comme la Loterie nationale : si les exigences sont trop élevées, elles profiteront aux plus grosses organisations, laissant les autres sur le côté. Paradoxalement, ces plus grosses ONG viennent parfois chercher « des miettes » par rapport à leurs budgets importants, mais ces « miettes » seraient très utiles aux petites organisations.

En résumé, depuis le début des années 2000, on assiste à une exigence croissante au niveau de la technicité (théorie du développement, cadre logique, ...) mais je ne suis pas convaincu que les résultats obtenus sur le terrain soient meilleurs pour autant.

La méthode hollandaise basée sur de gros montants financiers liés à des contrats n'est pas nécessairement plus efficace que l'action des petites organisations.

Idéalement, la coopération au développement pourrait mieux fonctionner : d'abord, au niveau de la coopération officielle (gouvernementale), il faudrait mieux articuler les relations entre l'administration et la Coopération Technique Belge afin de raccourcir les délais d'exécution, fluidifier ces rapports et également améliorer les liens avec la coopération non gouvernementale et la société civile. Cela augmenterait l'efficacité des fonds de la coopération belge. Ensuite, il ne me paraît pas judicieux de canaliser les actions et de confier les « gros contrats » à l'organisme officiel et de laisser les autres à la société civile. J'ai régulièrement entendu des fonctionnaires, des diplomates, des représentants de la coopération officielle reconnaître la qualité et l'importance des réseaux des ONG's qui se révèlent bien plus proches de la réalité de terrain, bien plus conscients des réelles orientations à prendre que les « officiels » parfois enfermés dans des relations bilatérales qui n'offrent que le point de vue des autorités locales parfois peu démocratiques et éloignées de leurs populations.

Ce réseautage de la société civile est absolument à maintenir pour préserver la qualité et la pertinence des interventions. Les Organisations de la Société Civile insistent davantage sur la justice, une meilleure répartition des richesses, elles sont plus conscientes des réels problèmes auxquels les populations sont confrontées au quotidien, beaucoup plus que les acteurs qui ne côtoient que les services officiels des Etats. Cela varie bien entendu d'un pays à l'autre, mais les Organisations de la Société Civile jouent un rôle essentiel de contre-pouvoir très utile en coopération.

En matière de durée des actions, les ONG's réalisent généralement un travail concret, proche de la population qui peut avancer plus vite. Les institutions œuvrent, quant à elles, en collaboration avec d'autres institutions publiques, ce qui représente un travail de longue haleine. C'est la raison pour laquelle les programmes de type institutionnel doivent pouvoir durer au moins une dizaine d'années.

En ce qui concerne le contrôle des dépenses liées aux projets bilatéraux directs, la situation varie également selon les pays. Les niveaux de corruption, l'importance accordée à la coopération par les dirigeants locaux, leur soif de pouvoir et/ou d'argent influencent ces contrôles. La taille de la Belgique joue également un rôle important : en tant que petit pays, elle n'a pas vraiment voix au chapitre, peut difficilement imposer ses conditions. Les projets évoluent parfois lentement car la Belgique n'est pas prioritaire, ... Ces problèmes ne se posent pas avec la même ampleur pour la société civile.

Si les ONG's belges contestent parfois les autorités locales du Sud, les autorités belges doivent le permettre, du moins dans une certaine mesure. En effet, le rôle des ONG's n'est pas de fomenter la révolution, bien entendu, mais de faire remonter des préoccupations légitimes des populations concernées, même si cela dérange les autorités locales.



Le moment où l'on est le plus proche d'une ONG est celui où on l'accompagne dans son « dialogue politique » avec l'administration. Si notre rôle n'est pas spécifiquement de vous « défendre » face à l'administration, notre présence nous permet de mieux vous connaître, de mieux appréhender la façon dont vous défendez votre projet et dont l'administration y réagit. Cela alimente l'action de la fédération. C'est un moment privilégié où notre rôle d'observateur se mue parfois en rôle d'intermédiaire vis-à-vis de l'administration ou, plus souvent, des experts. ACODEV ne se positionne pas comme juge mais comme soutien, comme accompagnement.

Je n'ai pas connu Pierre Rozen de près quand il était Secrétaire général de l'AADC. Il participait davantage au Groupe de l'ADO, chargé des informations financières. Il faut préciser que, à ce moment-là, il fallait participer aux groupes de travail, sinon on perdait pied, on ne disposait pas des infos nécessaires pour travailler correctement. Lors de la transformation en ACODEV (ADO + CODEV), il a fallu simplifier les structures (réduire les Conseils d'Administration), et nous avons aussi décidé de diffuser l'information à tous les membres pour ne pas privilégier les ONG's qui faisaient partie du Conseil d'Administration. Cette vision n'était pas partagée par le volet néerlandophone au départ qui a mis plus de temps à développer sa lettre d'information, à accepter de donner à un maximum de personnes, à décoder aussi les infos de l'administration, à proposer des recommandations,...

C'est dans ce contexte qu'est né l'ACODEV NEWS, dès 1998, journal d'info à fréquence hebdomadaire pour ne pas présenter une trop grande quantité de données à la fois. Cet outil nous permet de faire connaître le point de vue de l'administration aux organisations, ce qui peut se révéler très utile !

Notre objectif a toujours été, également, de permettre à tous de disposer des informations utiles, importantes afin de consacrer les séances du Conseil d'Administration à de véritables réflexions et discussions, et non à un simple partage d'infos, sans prérogatives à ce niveau !

Regrets *Sur le plan personnel, j'ai été très heureux dans ma carrière professionnelle, même si j'ai, bien entendu, dû faire face à des difficultés et parfois composer avec des personnes avec lesquelles je n'étais pas en totale harmonie, c'est tout à fait normal.*

Le seul regret que je peux formuler est de ne pas avoir eu davantage de missions sur le terrain, dans le Sud. J'ai effectué plus de missions en Europe pour rencontrer les autres fédérations. Le temps, notamment, manquait pour se baigner dans la réalité du terrain, dommage.

Ma devise :

«La confiance et la
vigilance»

Si je devais faire passer un message aux plus jeunes, il porterait sur la « confiance et la vigilance ». Il ne faut pas avoir peur de l'autre, être craintif, mais il faut toujours rester vigilant ; ne pas se laisser emporter par l'enthousiasme. Cette vigilance peut également s'appliquer à la communication. Celle-ci est importante et largement facilitée avec les outils actuels mais il y a des limites, me semble-t-il à ne pas franchir, par exemple sur Facebook.

A **necdotes**

Je me rappelle m'être fâché avec le Chef de Cabinet de Charles Michel (alors Ministre de la Coopération au Développement).

En 2008, si ma mémoire est bonne, le Ministre ne permettait pas aux ONG's qui démarraient un programme de disposer de 100% de leurs subsides pour la 1^{ère} année. Il y avait déjà une réduction de 1% des budgets chaque année pendant 3 ans - ce que l'on pouvait accepter - et, de surcroît, il réduisait à 92% le versement de la 1^{ère} tranche sans garantie de récupérer le solde au cours de la 2^{ème} ou 3^{ème} année ! Une telle décision, prise à la dernière minute et sans transparence, ne pouvait que provoquer le mécontentement des organisations !

Lors d'une réunion avec le Chef de Cabinet, nous voulions savoir comment seraient financées les différentes tranches. Or, il a passé son temps à expliquer la réduction de 1% - que nous avons acceptée - sans répondre à nos véritables préoccupations. Je me suis alors fâché, ce qui a dû être la seule fois que je me suis comporté comme « une furie » selon Monsieur Philippe Jallet (DGD) qui participait à la réunion !



Livre :

*Identités meurtrières
d'Amin Maalouf*



Ce livre m'a beaucoup interpellé. Il m'a rappelé mes premières expériences lors de mon arrivée au Burkina Faso : les burkinabés essayaient de comprendre qui j'étais. Or, jeune, je n'acceptais pas leurs questions (mes croyances, ma famille,...) Mais pour approfondir mes rencontres avec les gens avec qui je travaillais, il fallait que je me confie un peu. A l'époque, la parole était très libre au Burkina, chacun s'exprimant sur le fonctionnement politique et administratif. Ce livre repose sur la manière d'éviter un conflit qui existe souvent entre le fait de bien se connaître et de rencontrer d'autres identités. La problématique me semble universelle : souvent les identités ne se rencontrent pas, restent renfermées sur elles-mêmes.

Bons Souvenirs

Les réunions avec les membres ont toujours constitué des moments très enrichissants (discussions, échanges, réflexions). Par ailleurs, j'ai eu la chance de travailler avec une bonne équipe. Je n'ai pas connu de conflits importants avec mes collaborateurs même si, naturellement, nous n'étions pas tous toujours d'accord sur les orientations à prendre. J'ai été très heureux au sein d'ACODEV.

Même s'il ne faut pas oublier qu'une fédération se trouve nécessairement entre le marteau et l'enclume, position peu confortable ; l'administration nous reprochait de trop défendre les intérêts des organisations membres et celles-ci nous considéraient parfois comme « trop proches de la DGD ».

A cet égard, il faut reconnaître que l'administration belge a toujours été accessible, quels que furent ses responsables. A travers mes échanges avec d'autres fédérations européennes, je me suis rendu compte que ce n'était pas forcément le cas dans les autres pays européens. Je pense que cet accès est également facile pour les ONG's. Les services avec lesquels nous travaillons ont d'ailleurs une réputation particulière parmi leurs collègues ! J'ai entendu qu'il y avait parfois des tensions entre cette cellule, très tournée vers l'extérieur, dont la réflexion est alimentée par ces contacts, et d'autres services liés à la coopération bilatérale et à la diplomatie qui ne bénéficient pas de ces mêmes échanges.

Ces conditions de travail ont d'ailleurs contribué au plaisir que j'ai pu trouver dans mes fonctions à la fédération. En revanche, le temps passé sur les réglementations fut moins enthousiasmant... C'était important pour donner une information correcte aux organisations mais cela ne me plaisait pas particulièrement. Pourtant, à force d'y travailler, je connaissais bien les règlements et certains pensaient même que j'étais juriste !

👤 *Un animal qui me correspond* : Le cheval même si je ne fais pas d'équitation. Il faut le domestiquer pour entrer en relation avec lui mais il garde toujours une certaine liberté. Il réagit à ce qu'il ressent vis-à-vis des humains, ce qui reste assez mystérieux.

🌸 *Une plante* : J'ai récemment entendu une émission sur une plante que nous n'aimons pas mais qui présente de nombreuses qualités : l'ortie !

Dans cette émission, j'ai entendu qu'un jeune agriculteur de Sombrefe, cultivait l'ortie sur 11 hectares ! Cette ortie sera donnée en nourriture (séchée, en « pellets ») aux chevaux de sauts d'obstacle, dont les articulations souffrent énormément. J'ajouterai que, sur l'ortie, on peut trouver de très vilaines chenilles noires et dotées de poils urticants qui se transforment en de beaux papillons.

✍ *Ce qui m'agace* : Le manque de clarté et de transparence, les hésitations sur l'information, tout cela m'a toujours agacé dans le cadre du travail avec l'administration et le monde politique. Je sais que l'administration est souvent victime du manque de clarté des responsables politiques, mais cela ne facilite pas notre tâche comme fédération. Je n'aurais d'ailleurs pas pu travailler dans une administration ! (alors que ma mère a toujours cru que j'étais fonctionnaire malgré mes explications...)

❤ *Ce qui m'enchant* : J'ai eu la chance de travailler dans un domaine rempli d'idéal et de valeurs importantes comme la solidarité, (même si elle a ses limites, notamment entre les organisations au Nord), la lutte contre les inégalités et l'injustice. Le vocabulaire change, on parle moins de solidarité et davantage de justice mais cela importe peu pour moi. Le terme de « coopération » est crucial à mes yeux car il illustre le travail commun entre un acteur du Nord et un acteur du Sud pour atteindre un objectif commun, sur base de la meilleure articulation possible, d'une bonne compréhension mutuelle, d'un respect des exigences de chacun, des modes de travail des uns et des autres, des expériences de tous. Il est important de reconnaître que nous recevons beaucoup de nos partenaires du Sud, qu'ils nous apportent beaucoup dans notre action, notre façon d'avancer et de réfléchir. C'est une des valeurs enthousiasmantes de notre domaine professionnel : comment articuler des réalités différentes pour atteindre un objectif commun.